



présentent

PARCOURS SCÈNE



Dieu³ de
Forward Movements,
lauréat 2017-2018
du Parcours Scène
Photo: Yasmina Bouzerda

Concours pour les artistes de la relève en arts de la scène

À
GAGNER

Un accompagnement de deux ans
d'une valeur de **15 000 \$**
pour perfectionner un projet
avec des partenaires et des artistes
professionnels établis

Critères d'admissibilité

- Être un artiste œuvrant dans le domaine des arts de la scène.
- Être âgé entre 18 et 35 ans inclusivement.
- L'artiste ou l'un des membres du collectif doit résider dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- Habiter Montréal depuis au moins 3 mois consécutifs.
- Détenir le statut légal de citoyen canadien ou de résident permanent.
- Être en mesure de présenter un extrait d'un spectacle dans les trois mois suivant le dépôt de la candidature.
- Être en mesure de présenter l'intégrale d'un spectacle à Montréal dans l'année suivant le dépôt de la candidature.
- Avoir déposé le formulaire d'inscription dûment rempli et les pièces justificatives afférentes avant la date limite du concours.
- Ne pas avoir été lauréat d'une précédente édition du concours.

Pour tous les détails, consultez le site
ville.montreal.qc.ca/vsp

Date limite
pour soumettre
une candidature
31 octobre
2019